



Communiqué

Budget participatif

La Ville met son budget en débat

Le Budget participatif lance sa quatrième édition avec son lot d'améliorations. Les Lausannois-es seront à nouveau appelé-e-s aux urnes pour décider de comment répartir une enveloppe de CHF 175'000.- entre les projets qui auront été déposés par des associations lausannoises ou des groupes d'habitant-e-s. C'est sur la plateforme de la Ville, Lausanne participe, que, dès aujourd'hui et jusqu'au 31 mai, celles-ci/ceux-ci peuvent déposer leur projet : <https://www.participer.lausanne.ch>. Pour accompagner les porteurs et porteuses de projets, la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASL) et ses lieux d'animation socioculturelle seront mobilisés cette année pour promouvoir le Budget participatif et accompagner les Lausannois.es durant des permanences d'accompagnement. La Ville organisera quant à elle un événement-rencontre entre les porteurs/porteuses de projet et les services techniques de la Ville lors de l'étude de faisabilité.

A travers cette démarche participative, les habitant-e-s ont, dans un premier temps, l'occasion de déposer des projets qui leur tiennent à cœur et qui sont susceptible d'améliorer la qualité de vie de leur quartier. Ensuite, dans un second temps, tous les Lausannois-se sont invité-e-s à prendre part à l'organisation de leur Ville en choisissant comment répartir une partie des ressources financières de la commune à travers une votation qui leur permet de choisir leurs projets préférés. Une manière de mettre en valeur la citoyenneté et le lien social, aussi bien pour la forme que pour le fond.

Le Budget participatif se déroule pour la 4^e année consécutive. Le montant à disposition est de CHF 175'000.- et chaque projet peut coûter au maximum CHF 20'000.-. Les Lausannois et les Lausannoises peuvent déposer un projet en remplissant un formulaire qui se trouve sur la plateforme Lausanne participe. Les différentes phases du projet se découpent de la manière suivante :

- **Phase d'appel à projets (du 27 janvier au 31 mai)**
Les Lausannois-es ont environ quatre mois pour concrétiser leurs idées en projet. L'objectif de cette étape consiste à susciter l'émergence d'un maximum de propositions citoyennes visant à améliorer la qualité de vie du quartier ou à renforcer les liens sociaux. Les activités proposées devront impérativement être accessibles sans restriction aux habitant-e-s d'un périmètre d'un quartier, ne pas poursuivre de but lucratif et être portées par un groupe d'au minimum trois habitant-e-s. 10 parrains ou marraines ayant un lien avec le quartier devront également l'appuyer afin de donner une dimension communautaire au projet. Le soutien financier maximal est de CHF 20'000.- par projet. Afin d'aider les porteuses et porteurs de projets qui auraient des propositions mais qui ne sauraient pas comment les formaliser, des permanences d'accompagnement seront organisées dans des lieux d'animation (maisons de quartier ou centres socioculturels). Les rendez-vous seront annoncés sur la plateforme Lausanne participe. Les 5 et 12 mars, une formation en gestion de projet est également proposée aux participant.e.s qui le souhaitent en collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI).
- **Phase d'analyse de faisabilité (du 1^{er} juin au 31 août)**
Une analyse de faisabilité des différents projets proposés sera réalisée sous la responsabilité de la Ville, principalement pour s'assurer de leur faisabilité technique et légale et de leur conformité aux critères. Lors de cette analyse de faisabilité, une rencontre entre les porteurs/porteuses de projet et les différents services de la Ville sera organisée afin que ceux-ci/celles-ci puissent présenter leur projet et éventuellement amener les modifications nécessaires à leur faisabilité.
- **Phase de promotion et de vote (du 3 octobre au 31 novembre)**
Les projets réalisables seront présentés à la population et une campagne de votation sera lancée. Les Lausannois-es seront invité-e-s à choisir les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser - au moyen d'un vote sur internet, dans des urnes disposées dans des centralités de quartiers ou par un bulletin tout-ménage préaffranchi. Le nombre de projets soutenus est



déterminé au terme d'un vote et dépendra du financement nécessaire pour chaque projet. Les projets sont tout d'abord classés selon le nombre de voix obtenues. Ensuite le premier de la liste se verra attribué le montant estimé pour sa réalisation. Le solde permettra de financer le deuxième projet sur la liste et ainsi de suite.

- **Phase de mise en œuvre des projets lauréats (dès 2023)**

La mise en œuvre des projets soutenus sera de la compétence des porteuses et porteurs de projets, avec qui une convention sera signée et qui seront appuyé-e-s par la Ville.

La Municipalité de Lausanne

Informations et règlement sur le site <https://participer.lausanne.ch/processes/budget-participatif>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **David Payot, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 00**
- **Estelle Papaux, secrétaire générale de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, 021 315 62 10**

Lausanne, le 27 janvier 2022